

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 03 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Etaient présents : Mr Éric PICORÉ 1er Adjoint, Mr Jean-Pierre THOMAS 2ième Adjoint, Mme Caroline LAFORGE 3ième Adjoint, Mrs Jean-Jacques BIMONT, Denis CANER, Jean-Danick FONTAINE, Jean REBEROT,

Excusé : Mr Daniel LOUVET,

Absent : Mrs Pierre PERIN, Pascal FOUQUET,

Compte-Rendu réunion de la Communauté de Commune

Monsieur Éric PICORE nous fait le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCVCFR du 10 Novembre 2015

La fusion des communautés de commune doit être votée avant le 31/12/2016.

Le Projet de fusion de la CCVCFR est prévu avec la Communauté de commune de Vic Sur Aisne et une partie de la Communauté de commune de La Ferté Milon.

Lecture du compte-rendu du 25 Septembre 2015 de la CCVCFR Valor'Aisne

Rapport d'activité de Villéo /Retzéo

Compte-rendu de la commission des finances de la CCVCFR

Monsieur Eric PICORE indique que la CCVCFR fait une étude de projet pour refaire « L'Observatoire du Général Mangin » et aménagement du site.

CHANTIER D'INSERTION

Le Maire propose que le Chantier d'Insertion de la CCVCFR vienne refaire les peintures dans les salles de classe de l'école. Le coût est uniquement les fournitures

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité

ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS

Le Maire informe qu'une partie des habitants ont été contacté par la CCVCFR pour mettre au norme leur assainissement individuel. Une subvention était accordée à hauteur de 80%

Il a rendez-vous avec Monsieur MANSIER de la CCVCFR pour faire le point sur ce sujet.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le maire informe que concernant la Loi NOTRe nous devons prendre une délibération pour donner notre accord pour la fusion des Communautés de Communes entre la Communauté de Communes de Villers Cotterêts Forêt de Retz, Communauté de Communes du Pays de La Vallée de l'Aisne et une partie de la Communauté de Communes du Nord de l'Ourcq et de Clignon.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de faire cette délibération.

CONVENTION SPA

La convention avec la SPA arrive à échéance, nous devons la renouveler pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 et sera reconduite 2 fois par période d'une année par reconduction tacite sans que la période ne puisse au total excéder la date du 31 Décembre 2018.

Le tarif par habitants fixés est de :	2016	1.11 €
	2017	1.13 €
	2018	1.15 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION SANTE AU TRAVAIL

Le Maire informe que notre Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de L'Aisne arrive à échéance au 31 Décembre 2015. Le Centre de Gestion de L'Aisne nous demande de la reconduire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de reconduire cette convention.

SHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire expose que la CCVCFR nous propose d'adhérer au schéma de Mutualisation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité d'adhérer au schéma de Mutualisation

INDEMNITE DU RECEVEUR

Le Maire informe que nous avons reçu le détail de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor concernant Mme BARDOULAT. Le montant pour l'année 2015 est de 212.44 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité en totalité.

COLIS DES AINES

Le Maire profite de cette réunion pour présenter le colis des Aînés et l'invitation pour la remise de ce colis à personnes concernées

PARATONNERRE EGLISE

Le Maire informe qu'il a contacté la Société BODET pour faire un état des lieux du paratonnerre de l'église concernant son efficacité. Mais nous ne donnons pas suite, il faudrait peut-être le faire contrôler par un organisme comme l'APAVE.

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous avons reçu le rapport d'activité de l'USEDA relatif à la maintenance de l'éclairage public qui fait apparaître qu'il reste 2 Ballons Fluorescent sur la commune, mais l'USEDA ne se déplace pas que pour 2 Ballons. Ils seront donc changés quand on récupérera des anciens luminaires lorsque nous ferons les prochains travaux dans la commune

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRE (NAP)

Concernant les NAP, nous proposons comme chaque année l'Atelier Théâtre avec Mme Aude CASTELLIA. Nous devons faire un nouveau contrat soit 45 Heures de Théâtre effectué mais 25 heures facturées soit 1000.00€ HT le reste étant du bénévolat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de signer le contrat avec MA PRODUCTION et Mme Aude CASTELLIA

TRAVAUX RUE AUX CHEVAUX

Le Maire informe que suite aux travaux Rue Aux Chevaux, les accotements ne sont pas bien terminés et dangereux pour la circulation. La société EIFFAGE nous propose de refaire ces accotements pour un montant de 4.620 Euros.

Le Maire va se renseigner s'il y a possibilité d'avoir une Subvention

VOISINS VIGILANTS

Le Maire informe que la Gendarmerie nous a proposé de participer à « VOISINS VIGILANTS ». Il faudra nommer des référants par quartier et un pour la commune.

Le Conseil Municipal pense que nous pouvons en faire partie.

EXPO PHOTOS

Le Maire informe que L'Office de Tourisme de la CCVCFR nous propose d'accueillir une expo photos « LES VILLAGES DE LA FORETS DE RETZ AVANT 14 » dans notre commune

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité que le Maire prenne contact pour qu'elle se réalise dans la salle des fêtes.

CONTRAT ORANGE

Le Maire informe qu'il a revu à la baisse les contrats téléphonique avec Orange.

NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

La Société JVS nous propose de numériser les actes d'état civil de la commune. Le coût de cette prestation est de 0.40 Euros par acte.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré n'accepte pas cette prestation. Nos registres d'Etat Civil sont encore en bon état.

PRESTATIONS DE SERVICE POUR LE SDIS

Le Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Aisne nous a transmis ces nouveaux tarifs, le Maire en informe le Conseil Municipal.

ABANDON DE SUBVENTION

Le Maire informe qu'il a écrit au Conseil Général de l'Aisne pour signifier notre renoncement à la Subvention Départementale de 3.130 Euros concernant l'Isolation des combles de l'Ecole.

DEMANDES DE SUBVENTION RECUES

Le Maire informe qu'il a reçu les demandes de subventions suivantes :

A.D.M.R	200 €
Ligne contre le cancer	Néant
Secours Populaire	Néant

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de verser une subvention de 200 Euros à l'ADMR.

DENEIGEMENT DE LA D973

Le Maire informe que la Direction de la Voirie Départementale a classé la Route Départementale 973 prioritaire pour le dispositif hivernal 2015 - 2016

TERRAIN FAMILLE LEMOINE

Concernant le terrain des étangs appartenant à la famille LEMOINE, les parcelles après remembrement sont de 12000 m². L'expert doit recalculer le coût de ce terrain.

ACCESSIBILITE DES HANDICAPES

Le Maire informe que nous devons faire une expertise de contrôle pour l'accessibilité des handicapés dans les lieux publics.

Nous avons eu un devis de l'APAVE pour l'étude et le montage du dossier, soit : 1416 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité donne son accord pour faire cette expertise avec l'APAVE

CONTRAT VEOLIA

Le Maire informe que le contrat EAU avec VEOLIA doit être renouveler. Il faut créer une commission pour cette étude. Pour cette prestation nous avons contacté le cabinet BEIMO à Soissons

Le coût de renouvellement de ce contrat est de 4000 € HT

Si nous ne faisons pas le renouvellement de ce contrat avec Véolia, nous passerons en affermage.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité accepte de confier cette prestation au cabinet BEIMO

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le Maire informe que la Maire sera fermée les 24 – 29 et 31 Décembre 2015

REGULARISATION AVEC Mr PERIN

Le Maire informe qu'il a préparé un courrier pour Mr PERIN afin de régulariser et clôturer la situation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité d'envoyer ce courrier.

CHASSE A COURRE

Le Maire informe que nous avons eu deux mardis de suite des problèmes avec la Chasse à Courre dans le village.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité de prendre un Arrêté interdisant La Chasse à courre dans l'agglomération

JOUETS DE NOEL

Monsieur Éric PICORE présente les jouets pour les enfants à Noël.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité ce choix de jouets

ECRITURES COMPTABLE

Afin de pouvoir payer les dernières factures, nous devons procéder aux écritures suivantes :

La décision modificative à prendre est la suivante :

Dépenses Section Investissement :	compte 2151	- 2.000 €
Recette Section Investissement :	compte 021	- 2.000 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 023	- 2.000 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 6156	+ 360 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 61558	+ 400 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 61522	+ 710 €
Dépense Section Fonctionnement :	compte 6064	+ 530 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision modificative

Fait et délibéré les jour, mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Vincent SIODMAK

